

La loi « travail » à l'œuvre

La Médecine du travail en danger

Nous le disions, la loi « travail » visait aussi à remettre en cause le suivi médical des salariés. Le décret relatif à la « modernisation » de la médecine du travail est paru.

« MODERNISATION » DITES-VOUS ?

La visite obligatoire d'embauche faite jusqu'alors par le médecin du travail, qui acte l'avis d'aptitude, est remplacée par une simple visite d'information pouvant être déléguée à l'infirmier ou l'infirmière. Il est donc improbable qu'une maladie ou une souffrance soient détectées avant que le salarié se mette ainsi en danger lors de sa prise de service. Les conséquences peuvent être gravissimes.

La périodicité jusqu'alors biannuelle du suivi du salarié par le médecin du travail pourra dorénavant être repoussée jusqu'à 3 à 5 ans (exception faite des emplois à risque qui devront être listés et dont le suivi reste annuel). Il est donc probable que les médecins du travail ne verront plus que les salariés déjà en difficulté.

La fin des actions de prévention santé est imminente.

Pour FO, cette véritable casse des Services de Santé au Travail est inacceptable. Il s'agit très concrètement de la mise en danger des salariés dès leur embauche et ensuite du fait de l'appauvrissement du suivi médical.

Avant même la mise en place de ces nouvelles dispositions, la difficulté à recruter des médecins du travail, voire des



infirmiers, pour remplacer ceux partant en retraite, aura donné prétexte à nos employeurs pour désorganiser les SST. L'étalement des visites périodiques et conséquemment l'occultation de l'émergence de nouveaux risques au travail a déjà contribué à générer maints dangers ; **on a raison de craindre ce que cette loi aggravera encore.**

Au-delà d'un simple affichage par les entreprises de leur politique Santé, **FO attend des actes et des engagements forts** démontrant une réelle volonté d'assurer une efficacité accrue des Services de Santé au Travail, une véritable reconnaissance des métiers dédiés et un meilleur suivi médical de tous les salariés.

La loi « travail » à l'œuvre

La Médecine du travail en danger

POUR FO ÉNERGIE ET MINES

Tous les salariés doivent bénéficier a minima d'une visite médicale tous les 2 ans.

Les nouvelles compétences dédiées aux infirmiers ou assistantes des SST doivent se concrétiser par une évolution du pesage de ces emplois.

Une nouvelle étude complète des risques au travail, y compris des risques psychosociaux, est indispensable. Alors que ces derniers se révèlent être en augmentation, ce que clament d'ailleurs les médecins du travail, il serait paradoxal et coupable de diminuer les moyens de les détecter.

La santé est la résultante d'un ensemble complexe qui mêle activités, conditions d'exercice, organisation, charge de travail, management, reconnaissance, équilibre vie professionnelle et vie privée et l'accompagnement humain.

FO Énergie et mines réaffirme son attachement à un plan de Santé au Travail axé sur la prévention, la protection et le suivi médical des salariés par du personnel qualifié, dès leur embauche et dans la constance, durant tout leur déroulement de carrière.